



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté par la municipalité le 23 février 2000.

"D'azur, à un pal d'or, chargé d'une couleuvre du premier, accosté de deux rochers du second".

TOPONYMIE :

Nom d'origine gallo-romaine "Louvinum" qui signifie le domaine habité par le dénommé Louvinum.

LOUVIGNÉ

EXPLICATIONS :

L'azur symbolise la Jouanne et l'Ouette qui traversent le territoire communal.

Le pal est aux couleurs de Colbert de Croissy qui posséda la seigneurie de Louvigné de 1754 à 1780. La reprise intégrale du blason de famille étant interdite pour les communes, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Les deux rochers symbolisent le château du même nom, siège d'une partie de la seigneurie du village.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur afin d'honorer l'activité agricole de la commune.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en caractères majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur les rochers, le pal et la couleuvre.

Le pal est une pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les sept que compte l'écu dans sa largeur.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Louvigné reprend les armes de la famille de Colbert de Croissy qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Louvigné n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.